

vers le trône. Le roi fut donc saisi de la connaissance de l'agression violente du seigneur de Roussillon. Mais Humbert était puissant; on le comptait parmi les plus fidèles défenseurs du sol national dans nos guerres contre les Anglais; il obtint aisément son pardon. Au mois de septembre 1375, Louis, fils de France, duc d'Anjou et de Touraine, comte du Maine, lui accorda, pour ce fait, des lettres de rémission, qui furent entérinées, le 21 février suivant, par le juge royal du bailliage du Vivarais, qui mit à néant les procédures commencées contre le sire de Villars (1).

Cela n'enlevait rien, d'ailleurs, à la considération dont jouissait Humbert. Il partagea ainsi avec le comte de Genevois et le sire de Beaujeu l'honneur d'être nommé dans le testament d'Amédée VI, comte de Savoie (27 février 1383). Après la mort d'Amédée VII, fils de ce dernier prince, nous le voyons aussi faire partie, avec le sire de Beaujeu, du conseil de régence de Madame Bonne de Bourbon, veuve d'Amédée VI et tutrice du jeune comte Amédée VIII, son petit-fils, à laquelle avait été attribué le gouvernement de la Savoie, pendant la minorité de ce dernier (1391) (2).

Humbert VII était vassal de l'Eglise de Lyon pour plusieurs fiefs. Ces rapports de suzeraineté avaient fait naître, vers 1375, entre lui et le chapitre, diverses difficultés, qui furent terminées par un traité passé le 6 mars de cette même année. Le 28 octobre 1390, nous remarquons aussi l'hommage rendu par le sire de Thoire-

(1) Chaverondier. *Inventaire des titres du comté de Forez*, n° 1228 et 1231. — Huillard-Bréholles. *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, n° 3320.

(2) La Teyssonnière. *Recherches historiques sur le département de l'Ain*. IV, p. 44 et 68.